

Communiqué Ffpp Covid 19

15 mars 2020

Quoi faire ?

De nombreux psychologues s'interrogent sur les réseaux sociaux et se posent des questions quant à leur activité.

La Ffpp va tenter de répondre aux questions les plus fréquentes.



Quelles dispositions pour les psychologues ?

Je travaille à l'hôpital et ne peux pas faire garder mes enfants (< 16 ans) ?

Pour les enfants de psychologues (comme pour tous les agents)

- **travaillant en établissements de santé publics/privés :** hôpitaux, cliniques, SSR, HAD, centres de santé...
- **travaillant en établissements médico-sociaux** pour personnes âgées et personnes handicapées : maisons de retraite, EHPAD, USLD, foyers autonomie, IME, MAS, FAM, SSIAD ...

L'école habituelle de l'enfant devra l'accueillir et trouver une solution de garde en petit groupe (< 8/10). Les parents et les enfants seront accueillis dès lors qu'ils présenteront leur carte professionnelle de santé (CPS) ou une fiche de paye avec mention de l'établissement employeur.

Je travaille en libéral et ne peux pas faire garder mes enfants (< 16 ans) ?

Une déclaration sur le site [Ameli](#) d'arrêt de travail peut donner lieu à une prise en charge exceptionnelle d'indemnités journalières par l'Assurance Maladie pour les parents qui n'auraient pas d'autres possibilités pour la garde de leurs enfants (télétravail notamment) que de rester à leur domicile.

Je suis psychologue à l'hôpital ou dans le médicosocial, pas forcément nécessaire à la gestion de crise, est ce que je dois aller travailler ?

Bien sûr, des dispositions vont être prises dans chaque établissement dans le cadre du [plan blanc](#). Les psychologues doivent être présents pour la prise en charge des plus vulnérables, pour les équipes, pour la continuité des soins.

Je travaille à l'hôpital (ou en libéral) et je n'ai pas de masque

Les masques sont strictement réservés aux professionnels en contact direct avec des patients contaminés ou en suspicion de contamination. L'usage d'un masque à titre préventif pour les personnes n'étant pas en contact rapproché des malades est en effet inutile. [Lien](#)

Je travaille en libéral, quelles précautions prendre ?

Les mesures d'hygiène recommandées doivent être appliquées :

- Vous laver les mains entre chaque patient (au moins 20 secondes, sans bague, ni bracelet),
- Ne pas serrer la main
- Lavage des mains des enfants entrant au cabinet
- Lavage des surfaces de contact entre chaque patient : ne garder qu'un minimum de jouets, désinfectés à chaque fois, limiter les livres
- Aération des lieux de soins entre chaque patient
- Jamais plus d'un patient dans la salle d'attente et autres espaces communs.

Je travaille en libéral, dois-je annuler mes consultations ?

Il est important de rester raisonnable et, pour l'instant, de garantir la continuité des soins. Si votre patient est fébrile ou tousse, il est préférable de lui proposer de reporter le rendez-vous. Envoyez un message à vos patients précisant vos dispositions : à ce jour, les professionnels de santé en libéral n'ont pas de recommandations de fermer leur cabinet. Pour autant, il est important de prendre des précautions (ci-dessus) :

- Gestes barrières (mettre [l'affiche](#) dans la salle d'attente)
- Se tenir à un mètre du patient
- Leur demander de rédiger le chèque avec leur stylo
- Éviter l'argent liquide
- Si vous utiliser un terminal, le désinfecter régulièrement
- Proposer de reporter le rendez-vous ultérieurement si la personne est inquiète à l'idée de se déplacer
- Maintenir les suivis essentiels, mesurer la balance bénéfique/risque pour et avec votre patient

Quid des téléconsultations ?

Si des psychologues ont déjà mis en place des consultations en visio ou audio via des outils validés (Doctolib, outils professionnels), cette mesure peut permettre de poursuivre un suivi psychologique pour des patients fragiles, vulnérables ou fébriles. Nous vous proposons [les recommandations EFPA](#) :

1. Discutez de l'option avec votre client (de préférence par téléphone), expliquez la justification et insistez sur l'importance de compter sur les consultations en ligne pour l'instant.
2. Idéalement, seulement faire cela avec des clients ou des patients que vous avez déjà rencontrés, donc vous savez comment au mieux intervenir avec eux et, aussi en cas d'urgence, par exemple, risques d'automutilation ou de suicide.
3. Assurez-vous que vous et votre client êtes dans un espace privé et que vous ne pouvez pas être dérangés.
4. Assurez-vous d'avoir suffisamment de temps pour la mise en place technique.

5. Faites confiance à des outils de visioconférence professionnels adaptés à la téléconsultation. Ne comptez pas sur les applications comme Facebook Messenger, WhatsApp, Skype...
6. Ne pas faire usage d'un ordinateur public, fermer la session à la fin d'une session et garder votre système d'exploitation et / ou applications à jour.

Dans le cadre de l'épidémie, Doctolib propose aux professionnels équipés du logiciel de gestion de cabinet, pour les mois de mars et avril, la gratuité du dispositif... mais actuellement la mise en place ne peut pas se faire avant le 2/04/2020, compte tenu de l'afflux majeur des demandes des médecins. [Lire ICI](#)